



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 28 JUILLET 2017

COMPTE RENDU DE SEANCE

Nombre de membres composant le conseil municipal : 33
Nombre de membres en exercice : 33

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit juillet, à huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence du docteur André GARRON, Maire.

Nombre de conseillers présents ou représentés : 31

Etaient présents :

GARRON André, COQUAULT Jean-Pierre, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, FINO Joseph, LAKS Joëlle, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, PICOT Joël, BORELLI Huguette, RE Daniel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, GANDIN Frédéric, BERTRAND Huguette, ZUCK Bernard, CREMADES Laurence, BESSET Monique, LAUNAY Michel, CHEVROT Régis, GRISOLLE René, DAVIGNON Jacques.

Absents excusés ayant donné procuration :

TREQUATTRINI Pascale donne procuration à BOUBEKER Patrick,
CHAOUCHE Darel donne procuration à RAVINAL Danièle,
MAESTRACCI Sylvie donne procuration à DAVIGNON Jacques,
MAIRESSE Aude donne procuration à GRISOLLE René.

Absents excusés :

MANDON-BONHOMME Céline,
LUNGERI Carine

La séance est ouverte ce vendredi 28 juillet 2017, à 08 h 30, sous la présidence de son maire en exercice, le docteur André GARRON, qui procède à l'appel nominal des membres présents.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le maire donne les explications de ce conseil municipal programmé à la base pour une délibération concernant le projet écoquartier les Laugiers Sud.

Il est procédé ensuite à la désignation du secrétaire de séance comme suit :
Proposition : Madame Joëlle LAKS

Adoption du compte rendu de séance du jeudi 22 juin 2017

Pour : 31

Contre : 0

Abstentions : 0

-----ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

ORDRE DU JOUR

MOTION de soutien à la candidature de la ville de Paris et à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024.

Ordre	Objet du projet de délibération	Rapporteur
1	Pôle Famille Sport Solidarité - Service enfance jeunesse et sport – Règlement de fonctionnement des accueils collectifs de mineurs. Modificatif n°7	Thierry DUPONT
2	Pôle services techniques – Service de la commande publique – Retrait de la délibération du 6 avril 2017 relative à l'appel à projet pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de plusieurs bâtiments communaux	André GARRON
3	Pôle services techniques – Service de la commande publique – Approbation du principe du recours à une concession relative à l'installation d'équipements photovoltaïques sur plusieurs bâtiments communaux	André GARRON
4	Pôle services techniques – Antenne administrative et comptable – Transfert de compétence optionnelle n° 7 « réseau de prise de charge électrique » au SYMIELECVAR	Joseph FINO
5	Pôle services techniques – Service de l'urbanisme – nomination de voie : « Allée Georges Durando prolongée »	André GARRON
6	Pôle Administration ressources – Direction des ressources humaines – Création de postes	Joëlle LAKS

Monsieur le Maire donne lecture des décisions municipales et des contrats et marchés signés par le maire en vertu de la délibération du 26 mars 2009 relative à la modification de la délégation du conseil municipal au maire qui ont été prises depuis la séance du jeudi 22 juin 2017.

Liste des décisions municipales

N°	DECISIONS MUNICIPALES
36-17	Sinistre du 18/02/2017 n° 05/2017 – Candélabre accidenté avenue des oiseaux – SMACL assurances – Dommages aux biens – Sociétaire n°052351/D – Règlement de l'indemnité Décision d'inscrire au budget communal le règlement de l'indemnité d'un montant de 664.94 € (chèque CREDIT AGRICOLE n° 8713538) suite aux dégâts causés par le véhicule de monsieur LAREDO sur un candélabre situé avenue des oiseaux.
37-17	Fixant le montant de la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux sur les ouvrages du réseau de distribution de gaz qui occupaient le domaine public communal pour 2017 Cette décision précise le mode de calcul de la redevance citée en objet qui est défini par le décret n°2015-334 du 25 mars 2015. Cette redevance nous sera versée par GRDF pour un montant de 50,69€.
38-17	Fixant le montant de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages de distribution, de transport de gaz et par les canalisations particulières de gaz qui occupaient le domaine public communal pour 2017. Cette décision précise le mode de calcul de la redevance citée en objet qui est défini par le décret n°2007-606 du 25 avril 2007. Cette redevance nous sera versée par GRDF pour un montant de 785,24€.

39-17	Fixant le montant de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité pour 2017. Cette décision précise le mode de calcul de la redevance citée en objet qui est défini par le décret n°2002-409 du 26 mars 2002. Cette redevance nous sera versée par ENEDIS pour un montant de 4 048,00€.
40-17	Fixant le montant de la redevance pour occupation du domaine public pour les communications électroniques 2016 Cette décision précise le mode de calcul de la redevance citée en objet qui est défini par le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005. Cette redevance nous sera versée par ORANGE pour un montant de 5 908,21€.
41-17	Sinistre du 18/02/2017 n°05/2017 – Candélabre accidenté avenue des oiseaux – SMACL Assurances – Dommages aux biens – Sociétaire n°052351/D – Règlement de l'indemnité. Décision d'inscrire au budget communal le règlement de l'indemnité d'un montant de 1144 euros suite à l'obtention d'un recours (chèque CREDIT AGRICOLE n° 8785027) suite aux dégâts causés par le véhicule de monsieur LAREDO sur un candélabre situé avenue des oiseaux.
42-17	Arceau de protection incendie – Remboursement Décision d'inscrire au budget communal le remboursement d'un arceau de protection du poteau incendie d'un montant de 60 euros (chèque CAISSE D'EPARGNE n° 7337540). Lors d'une livraison au domicile de monsieur LEMOINE, au hameau du Pont-Neuf, le conducteur du camion a bloqué son véhicule sur l'arceau. Pour libérer son camion, le livreur a découpé l'arceau à 10 cm du sol).
43-17	Sinistre du 06/02/2017 n°04/2017 – dégâts sur panneau de police et sur un massif avenue du 6^{ème} RTS – SMACL Assurances – Dommages aux biens – Sociétaire n°052351/D – Règlement des dommages. Décision d'inscrire au budget communal le règlement des dommages d'un montant de 366.40 € (chèque BNP PARIBAS n° 0243540) suite aux dégâts causés par le véhicule de monsieur CHOISSA sur un panneau de police et un massif d'espaces verts situés avenue du 6^{ème} RTS .

Liste des contrats et marchés signés par le maire en vertu de la délibération du 6 avril 2017 relative aux délégations du Conseil Municipal au maire

- **Contrat de maintenance du logiciel GEODP (taxe locale sur la publicité extérieure)** conclu avec la société ILTR pour une durée du 7 septembre 2017 au 31 décembre 2017 et reconductible 3 fois pour une année civile. Le montant annuel du contrat s'élève à 720 € HT. Le présent contrat a pour objet d'assurer la maintenance comprenant l'assistance téléphonique, la correction d'anomalies, la télémaintenance, la fourniture des versions mineures.

- **Consultation pour l'entretien des chaufferies de la Commune de Solliès – Pont** conclu avec la société H St Fau pour une durée d'un an renouvelable 3 fois par reconduction expresse. Le montant annuel du contrat s'élève à 6 180 € TTC. Les prestations comprennent l'entretien annuel et le dépannage, la mise en service, la visite de contrôle en hiver, la visite d'entretien en fonctionnement, la mise à l'arrêt, les prestations pour le préparateur d'eau chaude sanitaire et les 2 ballons d'eau chaude sanitaire.



MOTION de soutien à la candidature de la ville de Paris et à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024

Rapporteur : Thierry DUPONT, adjoint au maire

Ouverture du débat :

Interventions :

Monsieur le maire, docteur André GARRON : (00:33)

Monsieur Thierry DUPONT, adjoint au maire : (00:43)

Monsieur le maire, docteur André GARRON : (00:25)

Exprimés : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstentions : 0ADOPTÉE

Délibération n°1

Objet : Pôle Famille Sport Solidarité - Service enfance jeunesse et sport – Règlement de fonctionnement des accueils collectifs de mineurs. Modificatif n°7

Rapporteur : Thierry DUPONT, adjoint au maire

Les établissements et service d'accueil élaborent un règlement de fonctionnement qui précise les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'établissement ou du service d'accueil des enfants.

Le règlement de fonctionnement a été adopté lors du conseil municipal du 26 mars 2009. Il évolue en fonction des :

- instructions du Code de la santé publique et de ses modifications,
- instructions du ministère concernant l'accueil de mineurs,
- instructions de la caisse nationale des allocations familiales.
- des orientations politiques

Suite au décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques permettant, au directeur académique des services de l'éducation nationale sur proposition conjointe d'une commune, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.

Certains articles du règlement de fonctionnement doivent ainsi être modifiés, afin d'apporter des précisions nécessaires. Les modifications, contenues dans le projet de règlement ci-joint, sont proposées au conseil municipal.

Ouverture du débat :

Interventions :

Monsieur le maire, docteur André GARRON : (05:49)

Monsieur Thierry DUPONT, adjoint au maire : (00:40)

Monsieur le maire, docteur André GARRON : (00:39)

Exprimés : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstentions : 0ADOPTÉE

Délibération n°2

Objet : Pôle services techniques – Service de la commande publique – Retrait de la délibération du 6 avril 2017 relative à l'appel à projet pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de plusieurs bâtiments communaux

Rapporteur : André GARRON, Maire

Le conseil municipal a délibéré le 6 avril 2017 afin :

- D'approuver le lancement de l'appel à projet relatif à l'installation de centrales photovoltaïques sur les toitures de l'école Frédéric Mistral, du toit des courts de tennis couverts et de la couverture de la tribune du stade Jean Murat ;
- D'autoriser le maire à lancer cet appel à projet et à signer au nom de la commune les pièces s'y rapportant.

Les services de l'Etat, dans le cadre du contrôle de légalité, demandent au conseil municipal de retirer la délibération citée ci-dessus.

En effet, la procédure d'appel à projet ne s'appliquerait pas aux opérations envisagées. Le régime des concessions de travaux prévu par le décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession, constituerait la solution la plus sûre juridiquement et la plus adaptée au projet de la commune.

Ouverture du débat :

Interventions :

Monsieur le maire, docteur André GARRON : (04:02)

Exprimés : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstentions : 0ADOPTÉE

Délibération n°3

Objet : Pôle services techniques – Service de la commande publique – Approbation du principe du recours à une concession relative à l'installation d'équipements photovoltaïques sur plusieurs bâtiments communaux

Rapporteur : André GARRON, Maire

Il est proposé d'adopter le mode gestion par concession de travaux pour l'installation d'équipements photovoltaïques sur plusieurs bâtiments communaux en lançant une procédure de mise en concurrence conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, de l'Ordonnance 2016-65 du 29 janvier 2016 et du décret 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession.

Dans le cadre de cette procédure, il appartient au conseil municipal de se prononcer sur le principe de recours à cette concession de travaux au vu d'un rapport contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le concessionnaire.

Ouverture du débat :

Interventions :

Monsieur le maire, docteur André GARRON : (00:39)
Monsieur René GRISOLLE, conseiller municipal : (00:24)
Monsieur le maire, docteur André GARRON : (00:13)
Monsieur René GRISOLLE, conseiller municipal : (00:02)
Monsieur le maire, docteur André GARRON : (00:18)
Monsieur René GRISOLLE, conseiller municipal : (00:02)
Monsieur le maire, docteur André GARRON : (00:07)
Monsieur René GRISOLLE, conseiller municipal : (00:01)
Monsieur le maire, docteur André GARRON : (02:42)

Exprimés : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstentions : 0ADOPTÉE

Délibération n°4

Objet : Pôle services techniques – Antenne administrative et comptable – Transfert de compétence optionnelle n° 7 « réseau de prise de charge électrique » au SYMIELECVAR

Rapporteur : Joseph FINO, adjoint au maire

Le Syndicat Mixte de l'Energie des Communes du Var (SYMIELECVAR) dispose depuis le 30 juin 2011 de la compétence n°7 « réseau de prise en charge électrique » pouvant être implantée sur les territoires des collectivités désireuses de promouvoir ce mode de déplacement.

Conformément aux statuts du SYMIELECVAR qui ont fait l'objet d'un arrêté de monsieur le préfet du var en date du 29/09/2016, la compétence optionnelle n°7 « réseau de prise en charge électrique » peut être transférée au SYMIELECVAR.

Conformément à l'article L2224-37 du Code général des collectivités territoriales et sous réserve d'une offre existante, le SYMIELECVAR peut créer, pour le compte des communes adhérentes qui ont transféré leur compétence, des infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques hybrides rechargeables et mettre en place un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation de ces infrastructures.

Dans ce contexte, le SYMIELECVAR a lancé une étude pour le déploiement d'un réseau de recharge dont le but est de déposer une demande de financement auprès de l'ADEME en vue de solliciter des subventions dans le cadre de l'appel à manifestations d'intérêt qu'elle a lancé.

Ouverture du débat :

Interventions :

Monsieur le maire, docteur André GARRON : (00:03)
Monsieur Joseph FINO, adjoint au maire : (00:42)
Monsieur le maire, docteur André GARRON : (00:22)

Exprimés : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstentions : 0ADOPTÉE

Délibération n°5

Objet : Pôle services techniques – Service de l’urbanisme – nomination de voie : « Allée Georges Durando prolongée »

Rapporteur : André GARRON, Maire

Monsieur le maire rappelle que la commune de Solliès-Pont a mis en place la numérotation et la désignation de toutes les voies publiques ou privées de son territoire. En effet, la précision sur l’adressage a une grande importance pour le repérage des propriétés dans l’espace communal, notamment pour les services de secours (SDIS, SAMU...).

Lors de la création de l’avenue de la Liberté, une contre allée a été créée partant de l’allée dénommée Georges Durando et se terminant au canal maître des arrosants.

A ce jour, il convient d’attribuer un nom à cette voie afin de l’intégrer dans le dispositif de fonctionnement de la commune de Solliès-Pont et du cadastre dénommé « code RIVOLI ».

Il est proposé le nom suivant : Allée Georges Durando prolongée.

Ouverture du débat :

Interventions :

Monsieur le maire, docteur André GARRON : (01:42)
Monsieur René GRISOLLE, conseiller municipal : (00:45)
Monsieur le maire, docteur André GARRON : (02:39)

Exprimés : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstentions : 0ADOPTÉE

Délibération n°6

Objet : Pôle Administration ressources – Direction des ressources humaines – Création de postes

Rapporteur : Joëlle LAKS, adjointe au maire

Les emplois de chaque collectivité sont créés par l’organe délibérant. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l’effectif des emplois nécessaires au fonctionnement.

Afin d’assurer l’encadrement des agents de police municipale, il est nécessaire de créer dans le cadre d’emplois des chefs de service de police municipale, le poste mentionné ci-dessous.

- 1 chef de service de police municipale principal 1^o classe

Ouverture du débat :

Interventions :

Monsieur le maire, docteur André GARRON : (00:03)
Madame Joëlle LAKS, adjointe au maire : (00:15)
Monsieur le maire, docteur André GARRON : (01:07)

Exprimés : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstentions : 0ADOPTÉE

Communications :

- Festivités : (00:15)

- Projet écoquartier les Laugiers Sud :

Monsieur le maire, docteur André GARRON : (00:24)

Monsieur René GRISOLLE, conseiller municipal : (00:32)

Monsieur le maire, docteur André GARRON : (02:11)

- Extension zone activités (02:65)

- Carence logement sociaux (02:20)

- Festival du château :

Monsieur Régis CHEVROT, conseiller municipal : (01:09)

Monsieur le maire, docteur André GARRON : (01:06)

➤ Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 28 septembre à 18h30 à la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce vendredi 28 juillet 2017 à 09h20.

Les débats du conseil municipal font l'objet d'un enregistrement audio qui est consultable au secrétariat de la direction générale dès l'affichage du compte rendu de séance.

Le compte rendu de séance est affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales et le procès verbal est publié au recueil des actes administratifs

Docteur André GARRON
Maire de Solliès-Pont

